

avec le nombre de suffrages exprimés dans chacune à l'élection qui a suivi immédiatement cette répartition : Banff, 364 ; Calgary-est, 784 ; Calgary-ouest, 621 ; Cardston, 283 ; Rivière-Haute, 358 ; Innisfail, 433 ; Macleod, 676 ; Lethbridge, 489 ; Medicine-Hat, 691. Il y a donc eu en tout 4,701 votants dans les circonscriptions de la partie sud, soit une moyenne de 522. Voici maintenant quel a été le nombre de suffrages exprimés dans chacune des 6 divisions électorales du nord : Edmonton, 1,105 ; Saint-Albert, 570 ; Victoria, 641 ; Strathcona, 645 ; Lacombe, 871 ; à Wetaskiwin, il n'y a pas eu de scrutin, le candidat ayant été élu par acclamation. On a donc compté dans la partie nord de l'Alberta 3,832 suffrages exprimés, soit une moyenne de 706 votants par division. Si les membres de la gauche prétendent que cette répartition était juste et honnête, j'affirme le contraire.

Je sais qu'on n'a pas présenté à la législature de Regina de motion blâmant le gouvernement territorial de faire une délimitation semblable, parce que cela n'aurait servi à rien, mais les habitants du nord au nombre desquels je me trouvais, furent certainement mécontents.

D'après l'annexe que nous avons préparée, et qui, à mon avis, rendrait justice à tous les intéressés, voici quel serait le résultat. Au sud de Red-Deer, il y aurait un groupe rural de 8,380 voix et au nord de Red-Deer, un groupe de 8,220, soit une moyenne de 838 pour les dix circonscriptions au sud de Red-Deer, soit encore une moyenne de 822 pour les dix circonscriptions au nord de Red-Deer, plus un groupe de 843 pour la circonscription de Red-Deer. La répartition de l'ancienne partie d'Alberta, telle qu'elle figure à l'annexe, est faite avec toute la justice possible. Tout au plus, pourrait-on trouver matière à critique dans l'annexion du district d'Athabaska. Je n'ai pas consenti à la division de l'Athabaska en deux comtés, sans avoir mûrement étudié la question. J'ai tenu compte de l'immense étendue de ce district. La circonscription projetée d'Athabaska aura 150 milles dans un sens sur 300 milles dans l'autre sens. Au cours des années dernières, une foule d'individus se sont dirigés vers ce pays, pour y faire le commerce sans peut-être avoir l'intention d'y établir leur domicile. C'est dans cette partie même du pays que plusieurs des citoyens les plus riches de la partie nord de l'Alberta ont fait leur fortune, et on le sait, dans la partie sud-ouest de l'Athabaska, dans la vallée de la rivière de la Paix, se trouve une fertile contrée. J'ai conversé avec des individus qui ont séjourné nombre d'années dans cette localité, et ils déclarent que la grande prairie de la rivière à la Paix est une des plus fertiles des territoires du Nord-Ouest.

M. W. WRIGHT : L'honorable député affirme-t-il que les commerçants qui ont fait leur fortune dans l'Athabaska résident aujourd'hui dans l'Alberta ?

M. TALBOT.

M. PETER TALBOT : Quelques-uns de ceux qui ont amassé des fortunes considérables dans l'Athabaska résident maintenant à Edmonton, à Calgary, et en d'autres endroits de l'Alberta-sud. L'autre soir, j'ai donné quelques renseignements au sujet de cette partie du pays, renseignements, à mon sens, parfaitement exacts. Je les tiens d'une personne que je connais depuis douze ou treize ans, et avec qui j'ai lié connaissance au commencement de mon séjour dans les territoires du Nord-Ouest. Pendant nombre d'années, il a exercé le négoce sur le parcours de la rivière Athabaska et de la rivière de la Paix, et a vu les moulins, les écoles et les églises érigés dans ces endroits.

M. INGRAM : L'honorable député aurait-il objection à désigner cet individu ?

M. P. TALBOT : Non, certainement, il appartient à une des principales familles conservatrices de la vallée du Saint-Laurent dans l'Ontario. C'est F. W. Breden, le neveu du lieutenant-colonel Breden, conservateur de vieille roche. Voici les renseignements qu'il m'a donnés au sujet de ce pays. Dans la circonscription projetée d'Athabaska, il y a 24 magasins, 13 églises, 8 écoles, 4 scieries mécaniques, 3 moulins à bardeaux, 2 moulins à planer, 1 moulin à farine, 7 steam-boats et 3 postes de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Dans la circonscription projetée de la Rivière-de-la-Paix, il a dix-huit magasins, dix églises, six écoles, quatre scieries mécaniques, cinq moulins à bardeaux, trois moulins à planer, cinq moulins à mouture (dont un moulin à cylindre de la capacité de 50 boisseaux et quatre moulins à meules), trois bateaux à vapeur, un poste de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et trois batteuses à vapeur.

M. INGRAM : L'honorable député peut-il affirmer que tous ces établissements se trouvent dans les territoires en question, et qu'il ne s'en trouve pas quelques-uns dans la Colombie-Anglaise ?

M. P. TALBOT : Je n'ai que le renseignement que m'a fourni M. Breden. Sans doute, il y a des établissements de la Colombie-Anglaise à proximité de la rivière de la Paix, mais je n'ai jamais entendu dire qu'il y existât quelque exploitation agricole. J'ai vu des céréales d'excellente qualité récoltées dans la vallée de la rivière de la Paix.

M. INGRAM : Personne ne révoque la chose en doute.

M. P. TALBOT : S'il se produisait si peu de céréales à cet endroit, on n'y utiliserait pas ces batteuses à vapeur.

M. INGRAM : Quelle preuve avez-vous de l'utilisation de ces batteuses à vapeur ?

M. P. TALBOT : Le témoignage même de l'honorable député.

M. BARKER : Les rapports officiels n'en font pas mention ; ils disent tout le contraire.